

Département de la
Charente-Maritime

Ville de ROYAN

OBJET :

**Subvention exceptionnelle
aux Sapeurs Pompiers**

63059



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 16 Juillet 1963

Le seize ~~juillet~~ juillet mil neuf cent soixante trois, à 20 heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 12 Juillet 1963

ETAIENT PRESENTS : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, MOUCHOT, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, ETCHEBER, BERLAND, NARTEAU, GACHET, BOUCHET, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. LANOJE par M. MATRAS
M. FLAHAUT par M. BISCAYE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A l'occasion de la compétition intitulée " Le Parcours sportif du Sapeur pompier " , le groupe du centre de secours de Royan a disputé la finale départementale à Rochefort le 25 Mai 1963 et un sapeur a été qualifié dans l'équipe de la Charente-Maritime pour la demi-finale nationale du 9 Juin à Bergerac.

Le chef de corps a sollicité l'attribution d'une subvention exceptionnelle destinée à couvrir les frais engagés pour les déplacements

Le Conseil Municipal

Vu la demande du Capitaine Commandant le Centre de Secours de Royan

Considérant les excellentes performances effectuées tant à Rochefort qu'à Bergerac par les sapeurs de Royan

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière du 30 Mai 1963

décide

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 frs au corps des sapeurs pompiers de Royan

que la dépense sera imputée sur le chapitre XXVIII - article 10 du Budget Supplémentaire 1963 " Subvention exceptionnelle pour diverses manifestations sportives ".

./.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le 14 AOUT 1963

Le Sous-Prefet,

[Handwritten signature]